
**Procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du conseil d'agglomération
de la Ville de Montréal du 29 mars 2020
15 h**

**Séance tenue le dimanche 29 mars 2020
Salle du conseil de l'hôtel de Ville, Édifice Lucien-Saulnier**

PRÉSENCES :

Mme Valérie Plante, Mme Manon Barbe, M. Dimitrios (Jim) Beis, M. John Belvedere, M. Alex Bottausci, M. Georges Bourelle, Mme Julie Brisebois, M. Mitchell Brownstein, M. Éric Alan Caldwell, M. François William Croteau, M. Robert Coutu, M. Benoit Dorais, M. Sterling Downey, Mme Rosannie Filato, M. Michel Gibson, Mme Nathalie Goulet, Mme Paola Hawa, M. François Limoges, M. Normand Marinacci, M. Beny Masella, M. Peter McQueen, M. Sylvain Ouellet, M. Jocelyn Puzé, Mme Magda Popeanu, M. Edgar Rouleau, M. Philippe Roy, Mme Christina M. Smith, M. William Steinberg, Mme Maria Tutino, M. Laurence Parent et Mme Maja Vodanovic.

AUTRES PRÉSENCES :

M^e Yves Saindon, Greffier de la Ville
Mme Chantal Benoit, Analyste-rédactrice

M. Robert Coutu agira à titre de président d'assemblée en l'absence de la présidente, Mme Manon Barbe.

Avant de déclarer la séance ouverte, le président d'assemblée invite les membres à observer un moment de silence dédié à la mémoire des personnes décédées et atteintes par la COVID-19 sur le territoire de Montréalais et solidairement avec le reste des villes et agglomérations du monde. Le président d'assemblée souhaite offrir, au nom des membres du conseil, ses condoléances aux familles et aux proches des victimes, son soutien et ses encouragements aux personnes malades actuellement.

Le président d'assemblée cède la parole au greffier de la Ville, M^e Yves Saindon. Le greffier indique la présence dans la salle du conseil du président d'assemblée, M. Robert Coutu ainsi que du conseiller Sterling Downey qui a présidé l'assemblée extraordinaire du conseil municipal un peu plus tôt. Il procède à l'appel des membres du conseil pour assurer qu'ils sont bel et bien présents par téléconférence.

Le président d'assemblée poursuit et indique que les élus du conseil sont à 99 % à distance étant le seul, en compagnie du conseiller Sterling Downey, à être présents dans la salle avec une équipe très réduite du Service du greffe, dont le greffier et des techniciens pour assurer la transmission et la sonorisation. Il constate le quorum et remercie l'ensemble des élu.e.s pour leur collaboration.

Le président d'assemblée mentionne également que ce conseil extraordinaire se fera entièrement par conférence téléphonique afin d'éviter les déplacements des élus qui sont partout à Montréal. Les élus sont soucieux et soucieuses de montrer l'exemple pour le respect des mesures sanitaires et que seulement les déplacements essentiels sont recommandés. Le président d'assemblée invite les membres du conseil à suivre les consignes qui leurs ont été acheminés, préalablement, pour assurer le bon déroulement de la séance, le respect de la démocratie et bien servir les citoyennes et les citoyens. Pour terminer, il invite les membres à faire preuve de collaboration et de discipline pour permettre aux élu.e.s de bien suivre et bien comprendre. Puis, il déclare la séance ouverte.

1 - Période de questions du public

Le président d'assemblée appelle le point « Période de questions du public ».

N'ayant aucune intervention de la part des citoyennes et citoyens, le président d'assemblée déclare la période de questions du public close à 15 h 07.

2 - Période de questions des membres du conseil

Le président d'assemblée appelle le point « Période de questions des membres du conseil ».

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
M. Beny Masella	Mme Valérie Plante (M. Benoit Dorais)	Souhaite que les élu.e.s de l'agglomération de Montréal soient informés en amont sur l'évolution de la situation et sur la mise à jour des mesures d'urgence

N'ayant aucune intervention de la part des membres du conseil, la présidente d'assemblée déclare la période de questions des membres du conseil close à 15 h 09.

Le président d'assemblée cède la parole au porte-parole d'assemblée, M. François Limoges.

CG20 0166

Adoption de l'ordre du jour de l'assemblée extraordinaire du conseil d'agglomération

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée extraordinaire du conseil d'agglomération du 29 mars 2020, tel que livré aux membres du conseil, ainsi que l'avis de convocation de la présente séance.

Adopté à l'unanimité.

03.01

CG20 0167

Renouveler l'état d'urgence déclaré le 27 mars dans le contexte de la pandémie liée à la COVID-19

Attendu l'état d'urgence décrété par la mairesse de Montréal, le 27 mars 2020, conformément à l'article 42 de la *Loi sur la sécurité civile* (RLRQ, chapitre S-2.3);

Attendu que cet état d'urgence doit être renouvelé conformément à l'article 43 de cette loi;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 28 mars 2020 par sa résolution CE20 0427;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- de renouveler, sur autorisation de la Ministre de la sécurité civile, l'état d'urgence sur le territoire de l'agglomération de Montréal pour une période de **5 jours**, en raison des actions requises dans le cadre de la gestion de la pandémie de COVID-19;
- 2- de désigner M. Richard Liebmann, coordonnateur de la sécurité civile de l'agglomération de Montréal, afin qu'il soit habilité à exercer les pouvoirs suivants :
 - 1° contrôler l'accès aux voies de circulation ou au territoire concerné ou les soumettre à des règles particulières;
 - 2° accorder, pour le temps qu'il juge nécessaire à l'exécution rapide et efficace des mesures d'intervention, des autorisations ou dérogations dans les domaines qui relèvent de la compétence de la ville;
 - 3° ordonner, lorsqu'il n'y a pas d'autre moyen de protection, l'évacuation des personnes de tout ou partie du territoire concerné qu'il détermine ou, sur avis de l'autorité responsable de la protection de la santé publique, leur confinement et veiller, si celles-ci n'ont pas d'autres ressources, à leur hébergement, leur ravitaillement et leur habillement, ainsi qu'à leur sécurité;
 - 4° requérir l'aide de tout citoyen en mesure d'assister les effectifs déployés;
 - 5° réquisitionner dans son territoire les moyens de secours et lieux d'hébergement privés nécessaires autres que ceux requis pour la mise en œuvre d'un plan de sécurité civile adopté en vertu du de la *Loi sur la sécurité civile*;
 - 6° autoriser et faire toutes les dépenses utiles, ainsi que conclure tous les contrats qu'il juge nécessaires.

Adopté à l'unanimité.

30.01 1202021001

CG20 0168

Avis de motion et dépôt - Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation au comité exécutif du pouvoir du conseil d'agglomération de renouveler l'état d'urgence en vertu de la *Loi sur la sécurité civile*

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DE PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil d'agglomération du projet de règlement intitulé « Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation au comité exécutif du pouvoir du conseil d'agglomération de renouveler l'état d'urgence en vertu de la *Loi sur la sécurité civile* », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.01 1202021001

Le président d'assemblée dépose le plan de banquettes en lien avec cette assemblée puisqu'il a omis de le faire en début d'assemblée.

Le président d'assemblée remercie les membres du conseil pour leur participation, ainsi que les équipes technique, du greffe, de l'Administration et rappelle l'importance de suivre les consignes en vigueur.

À 15 h 12, tous les points de l'ordre du jour ayant été étudiés, le président d'assemblée déclare l'assemblée levée.

Robert Coutu
VICE-PRÉSIDENT

Yves Saindon
GREFFIER DE LA VILLE

Tous et chacun des règlements et résolutions ci-dessus relatés sont approuvés.

Valérie Plante
MAIRESSE